

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 21/02/2023

DATE D’AFFICHAGE : 21/02/2023

MEMBRES : En exercice : 11 - Présents : 7 - Votants : 9 (dont 2 procurations)

OBJET : MOTION RELATIVE AU PROJET DE ZONE SPÉCIALE CARRIÈRE MAURIENNE (ZSC)

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en Mairie sous la présidence de M. Jean-Marc BLANGY, Maire.

PRÉSENTS : MMES et MM BLANGY Jean-Marc, PERNET Florian, BRUNET Michel, GACHET Edith, DUQUESNOIS Olivier, GORRE Alfred, BASSO Philippe.

EXCUSÉS : GORRE Xavier (procuration à GORRE Alfred), BETRANCOURT Brigitte (procuration à BASSO Philippe).

ABSENTS : JULLIEN Jean-Charles, FARCE Xavier

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GORRE Alfred

Monsieur le Maire expose que lors d’une réunion en date du 19 novembre 2021, Monsieur le Sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne informe certains élus du projet de création d’une Zone Spéciale de Carrières (ZSC) pour le gypse et l’anhydrite en Maurienne, à la demande de Madame la Ministre de la Transition écologique (Madame Barbara POMPILI) et Madame la Ministre déléguée auprès du Ministre de l’Économie, des Finances et de la Relance chargé de l’Industrie (Madame Agnès PANNIER-RUNACHER).

Par courrier en date du 2 février 2022, le Préfet confirme la volonté de l’État d’instituer, en Maurienne, par décret du Conseil d’État, une Zone Spéciale de Carrières (ZSC) « sur un périmètre à l’intérieur duquel l’exploration et l’exploitation d’un gisement serait possible ». Un dossier complet a été établi sans qu’aucun élu local n’en ait été informé.

L’objectif de ce projet de ZSC est de « permettre le renouvellement des réserves actuelles de gypse et sécuriser l’activité liée à ce matériau essentiel pour l’activité du BTP ». Il est indiqué que « la procédure de ZSC est à son stade initial et devrait durer plusieurs années » et que la ZSC serait instaurée « pour une vision à long terme, 120 ans de réserves exploitables phasées dans le temps » selon deux secteurs :

- Le Cœur de Maurienne-Arvan (Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Pancrace, Fontcouverte-La-Toussuire) pour une superficie de 404 ha,
- La Haute-Maurienne (Val-Cenis, Villarodin-Bourget) pour une superficie de 627 ha.

Considérant que :

- La Vallée est déjà lourdement impactée par des carrières. Sur la Communauté de Commune Cœur de Maurienne Arvan (3CMA), les territoires de la Tour en Maurienne, de Montricher-Albanne, de Saint-Jean-de-Maurienne et de Saint-Pancrace sont concernés. Il est dès à présent question d’étendre la carrière de Gypse dans le cadre d’un Programme d’Intérêt général (PIG) sur la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne et de Fontcouverte-la-Toussuire au prix de lourdes contraintes,
- La Vallée subit les nuisances du Grand Chantier Lyon-Turin, qui impacte l’ensemble de son territoire, dans l’objectif louable de rendre l’air plus respirable, si toutefois l’Etat respecte ses engagements d’accès par tunnel,
- La Vallée doit, dans l’intervalle, subir une montée conséquente du trafic Fret routier et ferroviaire, notamment du fait de la fermeture du tunnel du Mont-Blanc.

Considérant que l'exploitation de grandes carrières, sur une période très longue et la présentation de la ZSC Maurienne, porterait un coup fatal à l'attractivité de la Vallée dans son ensemble par les nuisances occasionnées par l'exploitation de carrières (bruits, poussières, circulation de camions, dégradations paysagères...) dans une vallée étroite, avec une seule voie de circulation pour acheminer les matériaux qui impacterait fortement les conditions de vie des riverains, aggraverait les risques d'accidents routiers en faisant circuler ensemble des véhicules légers et des poids lourds déjà très nombreux sur l'itinéraire international du tunnel du Fréjus ;

Considérant l'expérience d'une exploitation actuelle de carrières ne créant pas de bénéfices sur le territoire producteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention ::

- **S'OPPOSE** au projet de la Zone Spéciale de Carrières de gypse et d'anhydrites en Maurienne ;
- **DEMANDE** à l'État de retirer ce projet de Zone Spéciale de Carrières en Maurienne.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire
Jean-Marc BLANGY



Pour le Maire empêché
Florian PERNET, 1^{er} adjoint